

<https://enseignants.se-unsa.org/Nouvel-ES-EPPCS-premiere-ebauche-des-programmes>



Nouvel ES EPPCS : première ébauche des programmes

- Je suis... - Prof d'EPS - L'actu de l'EPS -

Date de mise en ligne : jeudi 14 janvier 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le Conseil supérieur des programmes s'est attelé à la rédaction d'un projet de programme pour le nouvel enseignement de spécialité (ES) « Éducation physique, pratiques et culture sportives » qui va ouvrir à la rentrée dans un à trois lycées par académie. Le groupe de travail a échangé avec les organisations syndicales sur les grands principes qui pourraient organiser ce programme.

L'objectif

Cet ES doit permettre d'envisager une diversité d'orientations dans l'enseignement supérieur au regard des projets personnels et professionnels et ouvrir sur les métiers suivants : enseignement, entraînement sportif, médiation sociale, santé et bien-être, management sportif, tourisme et loisirs sportifs, conception de matériels sportifs, gestion d'équipements sportifs, sécurité et protection des personnes.

Il ne s'adresse pas à des sportifs de haut niveau, spécialistes de la pratique d'un sport, mais cherche à cultiver la polycompétence.

Les enjeux

Les enjeux de ce nouvel enseignement de spécialité sont triples :

- développer une expertise motrice dont le niveau de performance attendu sera supérieur aux attendus de l'enseignement obligatoire de l'EPS,
- développer un regard critique sur sa pratique sportive mais aussi sur la culture sportive,
- développer des compétences transversales notamment dans l'optique de l'orientation post-bac.

Le contenu

L'accent est mis sur la pratique sportive qui permettra de développer des liens avec les apports théoriques.

Le programme doit articuler :

- les apports pratiques qui représenteront environ 2/3 du volume horaire avec au moins 7 Apsa dans les 5 champs sur 2 ans,
- les apports théoriques et méthodologiques (environ un quart de l'horaire)

Une partie du reste de l'horaire sera consacré à un projet collectif en première et une intervention en terminale, probable support du Grand oral. Il subsistera un volume horaire « libre » à la disposition des équipes (10 heures en première, 24 heures en terminale).

Le SE-Unsa accueille favorablement ce cadrage qui permet de rassurer les équipes dans la mise en place de cet enseignement tout en leur laissant la libre utilisation d'un volume horaire.

L'évaluation

L'évaluation de cet enseignement s'inscrit dans le cadre de l'évaluation des enseignements de spécialité avec des contraintes réglementaires fortes (épreuve écrite de 3 heures 30 et épreuve pratique/orale de 30 minutes).

L'évaluation écrite se fera sur un sujet national, en mars de l'année de terminale.

L'évaluation pratique/orale devrait permettre d'évaluer un candidat polycompétent, performant et critique. Différents scénarios sont à l'étude pour tenter de concilier équité entre les élèves, contraintes organisationnelles, liberté de choix d'Apsa pour les élèves dans le cadre d'une évaluation ponctuelle.

Pour le SE-Unsa, la forme de l'évaluation pratique et orale est importante car elle peut peser sur l'enseignement en amont. Elle ne doit pas constituer un recul par rapport à l'évaluation pratiquée en EPS. Le SE-Unsa revendique la reconnaissance de la spécificité de l'EPS dans un cadre contraint.

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa accueille très favorablement la création de cet enseignement de spécialité qui est une bonne nouvelle pour les lycéens. Il juge très intéressantes les pistes présentées par le groupe d'experts.

Cependant, le parcours est encore très long : avis du Conseil plénier sur le projet, consultation des enseignants, appréciations du cabinet du ministre et de la Dgescq qui peuvent conduire à des réécritures, et enfin, avis du Conseil supérieur de l'Éducation !

Le SE-Unsa souhaite que ce programme soit bien conçu pour être porté en totalité par les professeurs d'EPS, qu'il respecte les finalités et les enjeux de la discipline et reconnaisse ses contraintes particulières.